

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **22**

Représentés : **9**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **30/11/2022**

Date d'affichage : **30/11/2022**

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 06 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **six décembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT - Gilbert UVERNET - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Erwan DE KERSAINTGILLY - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :

Liliane LOURADOUR à Marc Etienne LANSADÉ / Jacki KLINGER à Patrick GARNIER / Jean-Paul MOREL à Christiane LARDAT / Margaret LOVERA à Elisabeth CAILLAT / Corinne VERNEUIL à Audrey TROIN / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Kathia PIETTE à Mireille ESCARRAT / Jean-François BERNIGUET à Francis LAPRADE /

ABSENTS :

Florian VYERS - Audrey MICHEL -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Par délibération n° 2022/09/28-08 du conseil communautaire en date du 28 septembre 2022, la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a décidé la modification de ses statuts afin d'intégrer de nouvelles compétences.

En effet, la communauté de communes a validé le projet de construction de nouveaux locaux pour la compagnie de gendarmerie de Gassin sur un terrain dont elle est propriétaire, sis quartier Saint-Martin à Gassin.

N° 2022/12/06-03

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ INTEGRATION DE NOUVELLES COMPETENCES

CM du 06/12/2022

N° 2022/12/06-03

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ INTEGRATION DE NOUVELLES COMPETENCES

Dans le cadre de ce projet, et au regard de la localisation du site, à proximité du lycée du golfe, du pôle de santé du golfe et du collège, il est envisagé de créer une chaudière centrale et un réseau de chaleur auquel pourront se raccorder les bâtiments publics environnants. La création de cette chaufferie collective constitue une opportunité de valoriser les déchets ligneux traités sur le territoire afin de produire de la biomasse.

Afin que l'EPCI puisse porter ce projet, il est nécessaire de modifier ses statuts.

Il est ainsi proposé de doter la communauté de communes de la compétence supplémentaire suivante : « Création, aménagement, entretien et exploitation d'un réseau public de chaleur desservant le lycée et le collège du golfe de Saint-Tropez, le pôle de santé du golfe de Saint-Tropez, et les locaux de la compagnie de gendarmerie de Gassin et des logements attenants ».

Par ailleurs, la communauté de communes s'est engagée dans une démarche de valorisation de son patrimoine foncier et notamment de la propriété « la Patronne » à La Mole dont l'acquisition a été faite en 2017.

Le projet agricole en cours de construction nécessite une modification statutaire afin que sa mise en œuvre puisse être assurée.

Il est ainsi proposé d'inscrire la compétence suivante aux statuts de la communauté de communes : « Aménagement, mise en valeur et exploitation agricole du site « La Patronne » à La Mole ».

Enfin, et afin de répondre à la demande d'expertise de la part d'autres entités publiques, il est proposé d'offrir la possibilité à la communauté de communes d'effectuer des prestations de services au profit desdites entités, en intégrant la compétence suivante aux statuts : « Réalisation de prestations de services au profit d'une collectivité, d'un autre établissement de coopération intercommunale, ou d'un syndicat mixte, dans le cadre des compétences visées aux présents statuts ».

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes pour intégrer ces nouvelles compétences.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022/09/28-08 du conseil communautaire de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez en date du 28 septembre 2022 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes,

Vu les statuts modifiés,

CM du 06/12/2022

N° 2022/12/06-03

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ INTEGRATION DE NOUVELLES COMPETENCES

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez relative à l'intégration de nouvelles compétences.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A l'UNANIMITE**.

Le maire,


Marc Etienne LANSADE



Le secrétaire,


Geoffrey PECAUD